

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2024-27 – Autorisation d’occupation du domaine public – rue Guynemer

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande d’IDEHA en date du 22 février 2024,

CONSIDERANT la nécessité de neutraliser le parking rue Guynemer afin de réaliser des sondages de terrain,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 4 mars 2024 à 07 heures au vendredi 15 mars 2024 à 18 heures, l’entreprise B3G2 est autorisée à occuper le domaine public rue Guynemer, sur le parking et le terrain sis sur la parcelle cadastrale 25356AC39.

Le stationnement sera interdit à cet emplacement à tout autre véhicule autre que ceux de la société B3G2, le temps des travaux.

Article 2 : La ville de Maîche mettra en place les panneaux matérialisant le présent arrêté. L’entreprise B3G2, intervenant pour le compte d’IDEHA, devra laisser à l’issue les lieux propres et en état.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Madame Stéphanie BISSET, représentant IDEHA,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 29 février 2024

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 29 février 2024

Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr